

Dépassements de crédits

L. C. N.	Vote des dépassements de crédits	
ch 3 art 9.	Participation dans les dépenses de police :	16.698
ch 12 art 2.	Frais location et adjudications :	1.680
ch 14 art 10	Annuité emprunt de 3500000 :	6250
13 A B°	Frais de bureau	200